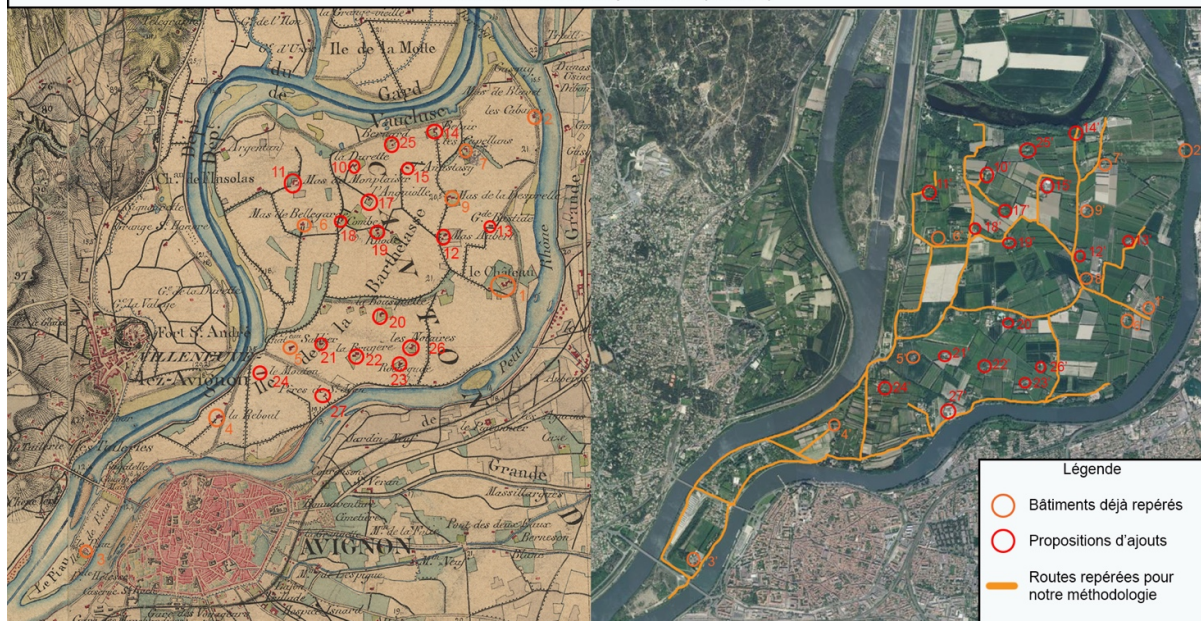


A – Le patrimoine Vernaculaire provençal

Ce style ne correspond pas à un courant architectural et ne dispose donc pas de description / corpus scientifique. Il est l'expression d'un génie constructif local qui s'appuie sur la compréhension fine du lieu, de son environnement et de son socle géologique, de son climat. Le style « vernaculaire provençal » traverse le temps et les époques, et se décline jusqu'aux bâtis les plus modestes.

Les constructions de style « vernaculaire provençal » sont particulièrement présentes dans les espaces naturels et agricole. Une méthode fondée sur l'analyse cartographique comparée a été conduite afin d'identifier les constructions anciennes, déjà présentes au XIX^{ème} siècle.

L'île de la Barthelasse : repérage du patrimoine bâti ancien sur la carte d'état-major (gauche) et sur une vue aérienne contemporaine (droite)



Pour exemple, la carte ci-dessus a été réalisée pour mettre en avant les principaux éléments structurants de l'occupation humaine de l'île de la Barthelasse au 19^{ème} siècle en les superposant à l'aspect actuel du territoire concerné. Ces informations ont été tirées de deux fonds de carte anciens: le cadastre napoléonien et la carte d'État-major (1820-1866).

Le tracé des routes et l'emplacement des bâtiments sont approximatifs. Parmi les bâtiments existant au 19^{ème} siècle, seuls les plus importants ont été relevés. Les critères pour juger de l'importance d'un bâtiment ont été :

- La proximité avec une route importante
- La présence du nom du lieu sur les cartes anciennes
- De vastes territoires agricoles environnants qui peuvent témoigner d'un riche domaine.

Les bâtiments retenus présentent donc au moins deux de ces critères. L'ensemble du territoire agricole avignonnais a ainsi été examiné.

L'écriture architecturale des édifices bâtis est caractérisée par la régularité et le classicisme de l'écriture des façades, la verticalité des ordonnancements. Ce style est décliné jusqu'aux maisons les plus modestes.

Les caractéristiques de ce style architectural, à protéger :



Domaine Capeau, 118 Av. de Tarascon



76 Bvd de la Fraternité

- Volumétries simples, sur base de plan quadrangulaire, la composition est souvent issue d'adjonction au fil des générations de volumes simples aux constructions déjà en place ;
- Toiture en tuiles, débords soutenus par des génoises, soutenus par une corniche pour les bâtis les plus riches ;
- Deux pentes pour les maisons modestes, trois ou quatre pour les constructions isolées ;
- Un ordonnancement plutôt régulier, hiérarchisant les percements, fondé sur des proportions de fenêtres hautes et étroites avec des encadrements simples ;
- Menuiserie à petit bois, volets le plus souvent battants, quelques fois persiennés ;
- Teinte : Ogres locaux / pierre taillée pour les bâtis les plus riches.

Les dénaturations du style pouvant être constatées, à éviter et restaurer dans la mesure du possible :

- Retrait des ornements ;
- Bouchement de baies / création d'ouvertures ;
- Adjonction en façade (clim, PHV, enseigne...) ;
- Remplacement et simplification de menuiseries (menuiseries PVC, volets roulants...) ;
- Ablation de l'enduit, mise à nu du moellon ;
- Liste non exhaustive.

Ces édifices bâtis prennent le plus souvent place au sein d'un écrin paysager, à protéger. Celui-ci peut présenter les caractéristiques suivantes :

- Un jardin pouvant atteindre les dimensions d'un parc, aux abords immédiats de l'édifice, souvent clos d'un mur de haute taille ;
- Au sein du jardin ou du parc, des bassins, des fontaines ou tout autres édicules peuvent prendre place ;
- Une allée qui conduit à l'édifice, bordée d'alignements d'arbres à haute tige.

- **A-1 : Unités patrimoniales**

L'édifice bâti et son contexte paysager (cour, jardin, parc, clôtures et portails) sont à préserver dans leur volumétrie et leur composition d'origine. Les espaces libres des cours doivent notamment rester dégagés, les parcs sont à préserver et les clôtures et portails à conserver, restaurer ou restituer.

Tout projet d'intervention ne doit pas remettre en cause l'équilibre architectural du bâtiment ou la qualité paysagère de l'ensemble demeures et jardins ainsi que les caractéristiques architecturales des édifices. Les projets devront au contraire conserver ou mettre en valeur le caractère du bâti et ses éléments de contexte paysager.

Les éléments d'ornementation des édifices bâtis doivent être conservés / restaurés / restitués.

- **A-2 : Campagnes et Mas**

Cette catégorie est largement représentée dans les zones agricoles, en particulier autour de Montfavet et sur l'île de la Barthelasse.

Valeur historique :

Ce patrimoine témoigne d'un pan de l'histoire socio-culturelle d'Avignon, celle de la prospérité de l'élite avignonnaise ou religieuse à travers les siècles. Certains de ces bâtiments ont appartenu à des membres de la noblesse ou à des personnalités locales (ex. : le domaine de Courtine aurait été construit en 1657 et aurait appartenu aux seigneurs des Issarts). D'autres ont appartenu à des ordres chrétiens (ex. : le domaine Saint-Pierre, début du XVIe s., a appartenu aux Chartreux de 1674 au début du XIXe s. Ils y ont fait des rénovations au XVIIIe s.)

Intérêt architectural et urbain :

Le type « Campagnes et Mas » présente une occupation du territoire caractéristique et à forte valeur paysagère :

- Une allée conduit à l'édifice, bordée d'alignements d'arbres à haute tige.
- Un jardin pouvant atteindre les dimensions d'un parc, situé aux abords immédiats de l'édifice, souvent clos d'un mur de haute taille ;
- Au sein du jardin ou du parc, des bassins, des fontaines ou tout autres édicules peuvent prendre place ;

La majorité des bâtiments présente une architecture soignée (façades ordonnées, modénatures ...)

Ce patrimoine bâti est menacé de :

- Disparition, tant les bâtiments que leurs parcs d'accompagnement, par méconnaissance de la valeur patrimoniale et sous la pression de l'urbanisation ;
- Disparition des caractéristiques architecturales spécifiques de cette typologie bâtie, par méconnaissance de ces éléments ;
- Risques de dénaturation renforcés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat.

L'objectif est de conserver le caractère du bâti ancien tout en permettant le maintien de l'activité (agricole, accueil touristique, activités sportives...)

La construction architecturale, la forme urbaine ou le contexte paysager sont à préserver dans leur volumétrie et leur composition d'origine. Les espaces libres des cours doivent notamment rester dégagés. Les parcs et les allées sont à préserver. Les clôtures et portails sont à conserver, restaurer ou restituer.

Tout projet ne doit pas remettre en cause l'équilibre architectural du bâtiment ou la qualité paysagère de l'ensemble campagnes/mas et leurs parcs ainsi que les caractéristiques architecturales des édifices.

Les projets devront au contraire conserver ou mettre en valeur le caractère du bâti et ses éléments de contexte paysager.

Les éléments d'ornementation des édifices bâtis doivent être conservés / restaurés / restitués.

- **A-3 : Patrimoine ordinaire**

Le plus souvent implanté en limite d'espace public, la composition de la façade de l'édifice bâti est à préserver dans sa volumétrie ou composition d'origine.

Si le bâtiment est implanté en retrait de l'espace public, les éléments de contexte paysager (jardins, cours, portail, clôtures) sont à préserver.

Tout projet d'extension ou de modification ne devra pas remettre en cause l'équilibre architectural du bâtiment, ainsi que les caractéristiques spécifiques du style architectural auquel il appartient.

B - Le patrimoine Art Nouveau

Le style « Art Nouveau » est un courant stylistique architectural de la période « Belle Epoque » 1890 / 1920. L'Art nouveau a pour ambition de fonder un style qui ne doive rien au passé et qui puisse imprégner tous les niveaux de l'activité quotidienne, de l'architecture à la mode vestimentaire, dans la rue comme dans les intérieurs. Le but final en serait l'œuvre totale (appelée *Gesamtkunstwerk* par les Allemands), où se résumeraient les aspirations à la modernité d'une société en pleine transformation.

En architecture, la maison est considérée comme une œuvre d'art à part entière. La façade est conçue dans sa globalité. L'accent est mis sur la libération des plans, l'articulation des travées, l'asymétrie des ouvertures et le jeu dynamique des baies.

Les caractéristiques de ce style architectural à protéger :



5 rue Bastet

6 Bvd A. Delsuc

- Deux tendances majeures : curviligne (inspirations florales) et rectiligne (lignes droites, géométrie abstraite) ;
- Les couleurs tendres et délicates, l'utilisation de tons pastel sur les briques et les céramiques ;
- L'ornementation se caractérise par des formes fluides et souples, des courbes, des ondulations et des arabesques ;
- La représentation de la nature sur les façades et décors (végétation et animaux)
- L'utilisation et le mélange de matériaux nouveaux :
 - o Le verre,
 - o La ferronnerie travaillée en ruban, torsade, volute ou en rinceau,
 - o La pierre de taille,
 - o La brique, utilisée pour ses couleurs variées et éviter la monotonie des façades,
 - o La céramique et la mosaïque
- Des avant-toits débordants et ouvragés : pannes retaillées en doucines, jambes de forces chantournées, passée de toit en volige bois, lambrequins, épi et crête de faitage, fronton

Source : <http://lartnouveau.com/documents/architecture.htm>

Les dénaturations du style pouvant être constatées, à éviter et restaurer dans la mesure du possible :

- Retrait des ornements
- Bouchement de baies / création d'ouvertures, perte de la composition architecturale des façades
- Adjonctions en façade (clim, PHV, enseigne...)
- Remplacement et simplification des menuiseries (menuiseries PVC, volets roulants...)

- **B-1 : Unités patrimoniales**

Chaque unité patrimoniale identifiée est un ensemble stylistique cohérent comprenant la maison, le jardin ainsi que la clôture, et présente toutes les caractéristiques du style. L'objectif est de conserver cette cohérence stylistique de l'édifice bâti, en particulier l'ornementation, ainsi que les éléments de contexte : les clôtures, le jardin et ses ornements.

L'édifice bâti, les parcs et jardins sont à préserver dans leur volumétrie et leur composition d'origine. Les espaces libres des cours doivent notamment rester dégagés ; Les clôtures et les portails sont à conserver, restaurer ou restituer.

- **B-2 : Patrimoine ordinaire**

Les maisons identifiées présentent certaines caractéristiques du style. Elles sont en particulier pourvues d'éléments de décors caractéristiques :

- Avant-toits plus ou moins ouvragés
- Décors peints
- Faïences
- Tourelle

Deux maisons présentent des variations de styles orientalisant (28 et 43 avenue Monclar). L'ensemble HBM situé route de Montfavet est également identifié, sa composition d'ensemble reprends les éléments stylistiques : les éléments architecturaux de liaisons, les porches, et l'accompagnement arboré des platanes de la cour. Outre l'écriture générale des façades, cet ensemble présente un plan de masse qu'il convient de conserver. Il est également identifié au titre des ensemble bâtis.

L'objectif est de conserver, voire restaurer et restituer les éléments d'ornementation existants caractéristiques de ce style, tels que les frises peintes, les faïences et les effets d'enduits ; de même pour les avant-toits et éléments de ferronnerie et/ou menuiseries remarquables.

Les modifications de volume (extension, élévation), d'ordonnement du bâti ou de l'aspect extérieur sont interdites, à moins que leurs qualités plastiques ne concourent à mettre en valeur les bâtiments d'origine et les caractéristiques du style architectural de l'édifice.

Certaines maisons sont mises en scène par le jardin qui est protégé au même titre, ainsi que les clôtures, si elles sont encore d'origine.

C – Le patrimoine Art Déco

L'Art Déco est un courant stylistique qui s'est développé au début du 19^{ème} siècle en réaction à l'exubérance de du style Art Nouveau. Ce style connaît son plein épanouissement au cours des années 1920 avant de décliner dans les années 1930. L'architecture Art Déco se caractérise par un retour à l'ordre et à la sobriété : les lignes sont simples, les compositions classiques et les ornements plus géométriques et stylisés.

Les caractéristiques de ce style architectural à protéger :



8bis Av Monclar



Bvd Danton

- Composition géométrique des façades, des plans successifs, des éléments en façade (porte et fenêtre général), et écriture géométrique des baies et leur encadrement ;
- Traitement de l'angle sur rue en particulier pour les collectifs et le bâti en angle ;
- La présence de bow-window qui permet de casser la monotonie des façades ;
- L'ornementation des éléments de ferronnerie (gardes corps, grilles, balcons) et de façades (bas-relief, mosaïque, céramique) ;
- Travail d'enduit ;
- La présence de fronton arrondis en début de période, géométrique ou en trois parties ou plus ensuite ;
- La présence de fenêtres hublot rondes, hexagonales ou octogonales influencées par les paquebots ;
- Les motifs floraux ou spirales en ferronnerie en particulier.

Sources : <https://www.architecture-art-deco.fr/caracteristiques-art-deco.html> ; <https://barnies.fr/definition-art-deco/>

Les dénaturations du style pouvant être constatées, à éviter et restaurer dans la mesure du possible :

- Retrait des ornements
- Bouchement de baies / création d'ouvertures
- Adjonction en façade (clim, PHV, enseigne...)
- Remplacement et simplification des menuiseries (menuiseries PVC, volets roulants...)

- **C-1 : Unités patrimoniales :**

Chaque unité patrimoniale identifiée est un ensemble stylistique cohérent comprenant la maison, le jardin ainsi que la clôture, et présente toutes les caractéristiques du style. L'objectif est de conserver cette cohérence stylistique en particulier l'ornementation, la ferronnerie, ainsi que les éléments de contexte (clôtures, jardin) et d'ornements.

L'édifice bâti, les parcs et jardins sont à préserver dans leur volumétrie et leur composition d'origine. Les espaces libres des cours doivent notamment rester dégagés ; Les clôtures et les portails sont à conserver, restaurer ou restituer.

- **C-2 : Patrimoine ordinaire**

Les maisons identifiées présentent certaines caractéristiques du style : enduits et décors peints, bow-window, écriture géométrique des baies et leur encadrement. Ce sont les qualités et la représentativité des ornements et ferronneries qui ont conduit à distinguer ces édifices bâtis. L'objectif est de conserver la cohérence stylistique de l'édifice bâti en particulier l'ornementation, la ferronnerie, ainsi que les éléments de contexte (clôtures, jardin) et d'ornements.

Dans le cas d'une intervention sur la construction, il s'agit de conserver l'esprit du style Art Déco, en particulier le remplacement de menuiserie doit conserver l'écriture originale.

En revanche, les éléments caractéristiques du style architectural identifiés sur ces édifices doivent être conservés et restaurés :

- enduits et décors peints,
- bow-window,
- écriture géométrique des baies et leur encadrement.

- **C-3 : Collectif**

Les collectifs Art-Déco ont été identifiés à part car ils font l'objet de problématiques spécifiques, en particulier le remplacement isolé de menuiseries ou l'adjonction de moteurs en façade, qui nuisent au maintien de l'homogénéité des façades. L'objectif est de préserver l'édifice bâti dans sa volumétrie ou composition d'origine, de privilégier les interventions globales et non ponctuelles.

D – Le patrimoine Contemporain

Le 20^{ème} siècle est une époque de développement important de la ville et de la production de logements qui bien qu'hétérogènes présentent des qualités remarquables :

- Des procédés de constructions coopératifs qui présentent un intérêt sociétal,
- Des cités jardins, HBM qui présentent un intérêt historique,
- Des bâtiments présentant un intérêt architectural.

Les caractéristiques de ce style architectural à protéger :



Av de la Trillade

Place de la Traverso

- Ensemble à taille humaine, composé de volumes simples
- Un cadre de vie agréable : avec des espaces verts (cités jardins), des logements individuels ou multi-orientés dans les collectifs.
- Ornementation limitée mais soignée : débords de fenêtre, encadrements peints
- Bétons architectoniques.

Les dénaturations du style pouvant être constatées, à éviter et restaurer dans la mesure du possible :

- Extension pour l'habitat individuel
- Remplacement des menuiseries
- ITE qui perdent les éléments de décor,
- Blocs extérieurs de climatisation, ajout d'auvent, pergolas, vérandas,...
- Modifications des clôtures sur rue

L'enjeu principal est de permettre l'adaptation du bâti (évolutions des logements vers les standards contemporains, rénovation énergétique, équipements...) tout en préservant « l'esprit du lieu » Dans cet ensemble, des éléments particuliers se distinguent et méritent d'être préservés au titre de leur qualités architecturales propres.

- **D-1 : Intérêt sociétal : procédés de constructions coopératifs**

Ce groupe comprend 3 ensembles urbains représentatifs de procédés de constructions coopératifs qui présentent un intérêt sociétal. Ce sont les ensembles qui sont identifiés, pour le lotissement « les Municipaux », les édifices bâtis sont également identifiés.

- **D-2 : Intérêt architectural et paysager : cités jardins, HBM**

Ce groupe identifie des cités jardins, HBM qui présentent un intérêt historique, tant comme représentatifs d'un moment fort de l'histoire sociale mais aussi en tant que représentatifs d'une pensée urbaine et architecturale. Ce sont des lieux fortement végétalisés (cités jardins) dont il est souhaitable de conserver le caractère de l'ensemble bâti, « l'esprit du lieu » et conserver ou renforcer les espaces végétalisés environnants.

Ce sont les ensembles qui sont identifiés, pour moitié d'entre-eux les édifices bâtis sont également identifiés.

- **D-3 : Intérêt architectural**

Il s'agit d'ensembles urbains et/ou d'édifices bâtis, des équipements le plus souvent, présentant un intérêt architectural, en particulier la plasticité architectonique des bétons mis en œuvre. Les risques sont la dénaturation des qualités de l'ornementation, la perte de lecture des façades par le remplacement non-maîtrisé des menuiseries.

E – Le patrimoine Éclectique

L'éclectisme détermine un style de construction rassemblant les pastiches de styles « néo » issus des styles classiques ou gothiques détachés de leur contexte historique d'origine pour être réemployés dans des programmes architecturaux différents.

Ce style a prospéré entre le 18^{ème} et le début du 20^{ème} siècle en Europe, Etats-Unis et Amérique Latine.

Les caractéristiques de ce style architectural à protéger :



Bvd Limbert

Bvd St Michel

- Volumes à grande échelle et formes géométriques simples
- Triple lecture : toiture avec attique, corps d'écriture symétrique, soubassement plus ou moins marqués
- Façades richement décorées et structurées par des éléments plastiques (modénature)
- Eclectisme dans le vocabulaire des décors et des ornements signifiant une autre époque historique
- Anciennement entourée de parc ou jardin dénaturés
- Clôture et ferronnerie remarquables
- Emploi de la pierre de taille






Les dénaturations du style pouvant être constatées, à éviter et restaurer dans la mesure du possible :

- Retrait des ornements
- Bouchement de baies / création d'ouvertures
- Adjonction en façade (clim, PHV, enseigne..)
- Remplacement et simplification des menuiseries (menuiseries PVC, volets roulants...)





III. Liste des éléments protégés

A - LE PATRIMOINE VERNACULAIRE PROVENÇAL				
A-1 UNITÉS PATRIMONIALES				
A-1 Unités patrimoniales - Bâti religieux				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-1	Chapelle	Clos des Garrigues		BH289
A-1-2	Demeure et monastère	chemin de la Verdière		AZ13
A-1-3	Presbytère et église Saint Joseph	112 chemin des Poiriers		AS82 AS52
Source : Google Earth				
A-1 Unités patrimoniales - Châteaux				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-4	Château	Rue Pierre Bayle		BM104
Source : Google maps				

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Châteaux				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-5	Château	avenue de Sainte Catherine	 <p>Source : Google maps</p>	CH93
A-1-6	Château	Chemin du Repos	 <p>Source : Google Earth</p>	AS26
A-1-7	Château et dépendances	Chemin de Courtine	 <p>Source : Google Earth</p>	CW 74 CW75
A-1-8	Château	Avenue de la Pinède	 <p>Source : Google Earth</p>	BO247 BO248
A-1-9	Château de St-Ange	Chemin Saint-Ange	 <p>Source : Google Earth</p>	AW7






IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Châteaux				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-10	Château la Treille, le Piau	Ile Piot	 <p>Source : Google Earth</p>	AB146 AB149 AB150 AB152
A-1-11	Château Sablier	chemin des Vendanges	 <p>Source : Google Earth</p>	AH64
A-1 Unités patrimoniales - Centre hospitalier Montfavet				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
Double protection : édifice bâti + ensemble urbain				
A-1-12	Centre hospitalier de Montfaver	2 avenue de la Pinède	 <p>Source : Google Earth</p>	CE 33
A-1 Unités patrimoniales - Demeures				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-13	Maison	50 avenue de la Violette		IY129

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Demeures				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-14	Maison	6 impasse Champfleury		HY411
A-1-15	Maison de maître	48 avenue de la Violette		IY128
A-1-16	Maison de maître	23 avenue Monclar		HZ611
A-1-17	Maison de maître	33 avenue des Sources		IK160
A-1-18	Maison	7 rue des Lyonnais		HZ90

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Demeures				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-19	Demeure	32 avenue Monclar		HY259
A-1-20	Maison	3 impasse Gambetta	 <small>Source : Google Earth</small>	IY307
A-1-21	deux pavillons d'entrée	7 avenue des Sources		IK307
A-1-22	Maison	33 avenue Monclar		HZ446
A-1-23	Maison	43 avenue Monclar	 <small>Source : Google Earth</small>	HZ441

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Demeures				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-24	Maison	42 boulevard Jules Ferry		HY282
A-1-25	Maison bourgeoise	18 avenue de la Violette		HY113
A-1-26	Maison	17 bis avenue de l'Arrousaire		IK505
A-1-27	Maison	27 avenue de l'Arrousaire		IK669
A-1-28	Maison	16 rue Joseph Sautel		IX320

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BATI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT

A-1 Unités patrimoniales - Demeures				
N°	Nom	adresse	Photo	Parcelle
A-1-29	Maison	33 boulevard Jacques Monod		HZ315
A-1-30	Maison	39 boulevard Jacques Monod		HZ312
A-1-31	Maison	17 rue de la Pépinière		HZ114
A-1-32	Maison	19 rue de la Pépinière		HZ113
A-1-33	Maison	21 rue de la Pépinière		HZ112